



**COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH**  
**DÉCISION n° 2022-419**  
**3-6 Autres actes de gestion du domaine privé**

**OBJET: Convention de mise à disposition de la salle de Réceptions Bonneval à l'association « SEA HORSE COUNTRY »**

DGA Services à la population  
Direction de l'action éducative, de la vie sociale et des sports  
Service Vie Associative  
Réf : CL/ BG 248571  
DGS :  
DGA : *12*  
CAB :  
CS :

**Le Maire de LA TESTE DE BUCH**

**VU** l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie des compétences définies à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire de La Teste de Buch,

**Considérant** que la Ville de La Teste de Buch est propriétaire de salles qui ont pour vocation d'accueillir les associations pour y exercer leurs activités, notamment des activités sportives,

**Considérant** que l'association «SEA HORSE COUNTRY» souhaite organiser des cours de danse,

**DECIDE**

**Article 1 :**

De mettre à disposition de l'association «SEA HORSE COUNTRY» dont le siège social se situe Maison des Associations – 1 Impasse des Glycines - 33260 La Teste de Buch et représentée par sa présidente Mme Christine CHANY, la salle de réceptions Bonneval, plusieurs créneaux par semaine dans les conditions définies par la convention correspondante.

**Article 2 :**

Cette occupation est consentie à titre gratuit.  
La Ville prendra à sa charge les coûts liés à l'usage du lieu.  
La convention est conclue pour la période du 6 septembre 2022 au 28 juin 2023.

**Article 3**

Monsieur Le Directeur Général des Services, Madame la Trésorière Principale d'Arcachon sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.  
Une ampliation de la présente décision sera transmise à la Sous-Préfecture d'Arcachon pour contrôle de la légalité. Elle sera ensuite transcrite au registre des délibérations du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à La Teste de Buch, le 18 août 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20220818-DEC2022\_419-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/08/2022

Affichage : 24/08/2022

Le Maire de La Teste de Buch  
Patrick DAVET



**Patrick DAVET**

Pour le MAIRE  
et par délégation  
Le 1er Adjoint  
Gérard SAGNES

Maire de LA TESTE DE BUCH  
Conseiller départemental de la Gironde